



AVEC LE SOURIRE

SOCIETE DE TIR SPORTIF - CLICHY LA GARENNE

Siège social.

4 avenue Claude Debussy

92110 Clichy

☎/Fax : 01.55.21.47.56

Clichy le : 21 Nov. 2012

A : Tous les compétiteurs

De : Comité Directeur

Objet : Tenue officielle club

Le document RGS (Règlement de Gestion Sportive) 2012-13 qui régit les règles de participation aux compétitions organisées par le Fédération française de tir est paru.

Nous tenons particulièrement à porter à votre attention le contenu de l'article sur le code vestimentaire

A.1.2. Code vestimentaire

Il est de la responsabilité des compétiteurs d'être sur les stands de tir vêtus d'une manière appropriée à un événement Sportif. Tous les sports sont concernés par l'image qu'ils présentent au public et aux médias. Le tir doit grandir comme un sport qui se médiatise, les tireurs doivent donner une image positive de notre sport.

Pour remédier à cette situation et parvenir à un changement positif, le Comité Directeur prévoit les orientations suivantes :

Tous les vêtements portés par les concurrents lors des compétitions de classe nationale, soit lors des matches de qualification, des finales des compétitions ou aux cérémonies de remises des récompenses, devront être des tenues sportives appropriés pour les athlètes. Le port du jean est accepté sous réserve qu'il soit de couleur uniforme sans trous et sans découpes effilochées.

Au cours de toutes cérémonies, les athlètes doivent être vêtus d'une tenue sportive rappelant l'appartenance à leur Club. Pour les équipes, tous les membres de l'équipe doivent porter la même tenue sportive.

Concernant particulièrement les règles vestimentaires du pistolet et du plateau, l'objectif de la FFTir est de faire porter aux tireurs, dans les compétitions, des tenues sportives rappelant si possible l'appartenance à leur Club.

Après discussion en réunion du Comité Directeur, il a été décidé que

- La tenue officielle pour le club est :

Pantalon noir

Polo Bleu à manches blanches (portant le logo du club sur le cœur)

- Le club créé un « catalogue » de vêtements portant en broderie le logo du club sur le cœur ainsi que le nom de la commune dans le dos. Chaque tireur est responsable de l'acquisition et de l'entretien de sa tenue.

Pantalon noir : achat individuel

Haut : achat chez le fournisseur sélectionné en utilisant le formulaire mis à disposition.

- Chaque tireur (pistolier, plateau) est responsable de se présenter aux compétitions avec une tenue appropriée.

Sur le pas de tir, l'un des vêtements du catalogue (selon conditions climatiques)

Sur le podium : tenue officielle (pantalon noir, Polo)

Remarques :

- Pour limiter les frais, le polo est le même modèle que précédemment ; la seule différence sur le nouveau modèle est la broderie du nom de la commune dans le dos. Il n'est pas obligatoire de porter cette nouvelle version.

- Le catalogue n'inclue pas de pantalon car il a été impossible de trouver un fournisseur et un modèle qui siéra à tous. Nous comptons sur chacun pour trouver un pantalon adéquat.

Vous trouverez ci-joint, le catalogue ainsi que le formulaire de commande à compléter et à retourner accompagner de votre règlement.

Sportivement votre.

Le Comité Directeur

Tout le courrier doit être adressé à monsieur David PIFERINI
ALS – TS, 13 rue Bardin, 92110 Clichy